



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07 DECEMBRE 2022**

Délibération N°22/073

**ADAPTATION DU PROGRAMME
PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu la délibération n°19/016 du conseil d'administration du 04 décembre 2019, approuvant le Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024,

Vu les Orientations Stratégiques de l'Etat notifiées le 19 février 2020,

Vu la délibération n°CA20/001 du conseil d'administration du 04 mars 2020,

Vu le projet d'adaptation du PPI 2020-2024 présenté par le Directeur général,

Sur proposition du Président,

- adopte le nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024,
- charge le Directeur Général, dans le cadre de ses compétences exécutives, de conduire la mise en œuvre de ce programme pluriannuel à compter du 07 décembre 2022,

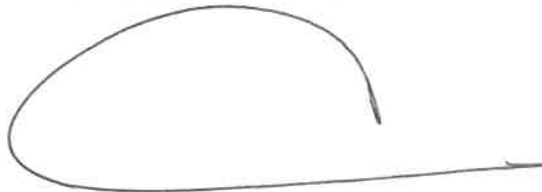
VU ET APPROUVE

Le **15 DEC. 2022**

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du conseil d'administration



Antony CAPS